

Communiqué de presse

Caen, le 01 décembre 2021

LE NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES

Le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a annoncé jeudi 25 novembre que le protocole sanitaire appliqué pour faire face à l'épidémie allait évoluer afin de maintenir au maximum les classes ouvertes, tout en assurant la sécurité et la santé de tous les élèves et des personnels de l'Education nationale, conformément à ce qui a été réalisé en France depuis le début de cette crise.

Le nouveau protocole prévoit que lorsqu'un élève a fait l'objet d'un test positif à la covid, les autres élèves de sa classe devront présenter un test négatif pour revenir en classe. Les élèves ayant été testés positif ou n'ayant pas été testés devront rester à la maison pendant le temps d'isolement prévu.

Pour cela, les parents peuvent faire tester gratuitement leur enfant dans les lieux habituels de prélèvement (pharmacie, laboratoire...). Dans certaines écoles, des campagnes pourront également être organisées sur place.

Le ministre a indiqué que ce nouveau protocole sera mis en œuvre au cours de la semaine du lundi 29 novembre, et qu'il sera pleinement effectif dans toutes les académies à compter du lundi 6 décembre 2021.

Dans l'académie de Normandie, ce protocole a été mis en place progressivement dans les départements, et sera appliqué partout dès le jeudi 2 décembre 2021.

Par ailleurs, dans toutes les écoles, comme dans tous les collèges et tous les lycées de l'académie, les gestes barrière et les conditions d'aération des classes sont renforcés, en plus des mesures déjà mises en œuvre pour limiter les brassages.